

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 21 (1883)
Heft: 45

Artikel: Le serpent lacustre et les eaux du Léman
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187895>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nences ; diminution du nombre des fêtes ; les vœux et le célibat restreints. »

Ainsi, la résistance contre la papauté s'organisait ; la réforme était dans les esprits : le Danemark, la Suède, la Suisse sous Zwingli, se séparaient de l'église de Rome.

En 1525, Luther épousa Catherine de Bora, religieuse émancipée qui lui donna six enfants et dont les excellentes qualités apportèrent à son foyer une paix qu'il n'avait pas encore connue.

Quand il eut assuré le triomphe de la Réforme, Luther n'en parla plus. Son existence agitée se termina à Eisleben, le 18 février 1546. A ce moment déjà, tout le nord de l'Allemagne était luthérien.

Luther, qui avait une belle voix, la passion du chant et de la musique, avait jugé nécessaire la réforme du chant d'église. Il voulait que la mélodie en fut simple, facile à saisir, afin que le peuple put chanter à l'office divin. A cet effet, il fit, dans les anciennes mélodies du culte catholique, un choix de chants et composa une suite d'hymnes et de cantiques pour compléter son cycle musical et religieux.

Ces divers chants se distinguent par une largeur de mélodie réellement imprégnée de l'esprit religieux. Meyerbeer n'a pas craint d'emprunter à Luther son fameux choral des *Huguenots*. Il faisait un tel cas de cet hymne, qu'il l'intercala presque textuellement dans son opéra.

C'est un rempart que notre Dieu,
Il est notre défense
Et notre refuge en tout lieu,
Quand le péril s'avance, etc.

Le serpent lacustre et les eaux du Léman.

Lausanne, le 6 novembre 1883.

Monsieur le rédacteur,

Comment se fait-il que le *Conteur* n'ait pas encore entretenu ses lecteurs de la grande question du jour : celle de la réapparition du *grand serpent lacustre*. Ayez-vous subi, comme tant d'autres, l'influence du souffle froid et délétère du scepticisme moderne ? Seriez-vous aussi un de ces enfants corrompus d'un siècle qui ne doute de rien quant aux entreprises nouvelles et qui conteste tout quant à la tradition antique ? Hélas, on en est bien arrivé au point de nier non-seulement l'existence de Romulus et de Guillaume-Tell, mais encore celle d'Homère et de Shakespeare ; car il est bien évident, d'après certains critiques, que l'*Iliade* et l'*Odyssée*, de même que *Hamlet* et le *Roi Lear*, ne sont pas l'œuvre de deux hommes de génie, mais le produit industriel de deux sociétés anonymes, faisant en poésie et en sel attique, tout comme on fait aujourd'hui en lait condensé ou en farine alimentaire.

Mais au milieu de ce naufrage universel des croyances antiques, une seule foi survivait encore ; elle se fortifiait même avec le temps : c'était la foi dans les *grands serpents aquatiques*. Ce dernier vestige du bon vieux temps serait-il destiné à disparaître à son tour, à être relégué désormais dans l'arsenal des légendes ? Je le craindrais presque en me repor-

tant à certaine conversation que j'ai eue dimanche dernier, dans le train du L.-O., avec un ami. Celui-ci considérait l'histoire du serpent comme une simple allégorie à la question des eaux du Léman. « L'analogie est évidente, même frappante », me disait-il, « l'un et l'autre (le serpent et le procès) sont longs, ils se manifestent périodiquement ; on n'en voit pas la fin et ils paraissent n'avoir ni tête ni queue. »

Ce dernier point ressortait en effet, quant au serpent, du récent rapport venu des bords de la Promenthouse, à teneur duquel la tête se trouvait déjà dans les buissons alors que la queue plongeait encore dans les eaux azurées du Léman. J'étais sur le point de répondre à ce tissu de sophismes, lorsque la ficelle fit arrêt, et force me fut de descendre à Ste-Luce.

Votre silence obstiné, Monsieur le rédacteur, me fait voir que vous vous livrez à de semblables hérésies. Et que diriez-vous donc, si l'on vous apportait un de ces jours les pièces de conviction ? si l'on déposait dans votre bureau, le reptile tout frais enroulé et ficelé, à peu près comme le tuyau d'une pompe à incendie ? L'impression qui en résulterait serait certes moins agréable que celle que vous éprouvez lorsqu'un lecteur vous adresse, avant la fin de juillet, un raisin aux grains dorés ou des fraises à la fin d'avril.

En effet, les primeurs nous font toujours plaisir, mais un serpent au mois de novembre, c'est autre chose. Passe encore pour une anguille fumée, futelle même d'une certaine grosseur.

Avez-vous donc oublié, Monsieur le rédacteur, l'histoire d'un certain prêtre troyen, Laocoon, auquel la déesse Palas, irritée de son incrédulité, envoia les deux serpents monstres, partis de la plage de Tenedos ? Ne craignez-vous point de subir son triste sort, en persistant dans votre sceptique et coupable silence ?...

Dans toutes les grandes questions un journal doit avoir son opinion ; nous attendons la vôtre sur le serpent lacustre.

Veuillez, Monsieur, me pardonner la franchise de mon langage, mais je crois représenter ici l'opinion publique qui veut être servie.

X**

* *

Dans la spirituelle boutade qu'on vient de lire, notre honorable correspondant a singulièrement l'air, — à propos du *serpent du lac*, — de vouloir nous faire avaler quelques couleuvres ; mais il le fait avec tant d'esprit que nous ne saurions lui en vouloir, bien au contraire, car il nous fournit l'occasion de reproduire ici un document fort curieux relatif à l'exhaussement des eaux du Léman. Ce document, qui date de 1822, ne fait que confirmer ce qui précède, savoir que la question est vieille, et sa solution difficile et longue, bien longue, plus encore que le fameux reptile amphibia dont on parle tant.

Voici cette pièce, qui dépose à l'Hôtel de Ville de Lausanne :

Du 4^{me} septembre 1822.

Le juge de paix du cercle de Lausanne a été requis par MM. de Loys-de Chandieu, de Lausanne, Nicod-de Lom, de Vevey, et Chausson, notaire, de

Noville, formant une commission nommée par le Conseil d'Etat, de procéder aux actes et opérations nécessaires pour constater quel a été l'exhaussement des eaux du lac depuis le plus longtemps dont le souvenir soit dans la mémoire des personnes vivantes.

Pour satisfaire à cette réquisition, le Juge de paix a fait appeler M. Charles Secretan-Bournet, syndic de la commune de Lausanné, en recherchant avec lui les personnes du cercle les plus âgées et les plus à portée d'observer le mouvement des eaux du lac. Ils ont reconnu que ces personnes sont les suivantes qui ont comparu, savoir :

1^o Jn-Maurice, fils de feu J.-J. Perrin, de Lausanne, baptisé le 23 mars 1758, domicilié à Ouchy, où il exerce la profession de pêcheur ;

2^o Jn-Maurice, fils de feu Isaac Mogeon, de Lausanne, né le 31 octobre 1750, domicilié à Ouchy, aussi pêcheur ;

3^o Jn-Pierre-Henri, fils de feu Sel-Est Mogeon, de Lausanne, né le 16 avril 1754, domicilié à Ouchy ;

4^o David-Gamaliel, fils de feu Claude Rey, de Lausanne, né le 12 juin 1760, propriétaire à la Baudelle, rière Ouchy ;

5^o Pierre-Louis, fils de feu Abraham Mogeon, de Lausanne, né le 2 février 1748, domicilié à Ouchy ;

6^o François, fils de feu G.-Isaac Perey, d'Orsens, né le 9 octobre 1750, domicilié à Ouchy depuis environ 32 ans.

Ces six personnes ont prêté serment de déclarer avec vérité et au plus près de leur conscience tout ce qu'elles savent sur l'exhaussement des eaux du lac ; — après quoi, le juge de paix, les membres de la commission, le syndic et les dits vieillards se sont transportés sur un bateau pour parcourir tout le littoral du cercle, en commençant dès le ruisseau de la Chamberonne jusqu'à celui de la Vuachère, soit au Denantou.

Il est résulté de l'examen attentif fait sur cette ligne, les observations suivantes :

Les hommes indiqués sous n^os 1, 2, 3 et 5, attestent qu'un tonneau réservoir, existant à Ouchy, vis-à-vis du magasin Daccord, qui était couvert d'une planche, n'avait au-dessus de lui, dans les hautes eaux, que deux à trois pieds d'eau, et qu'actuellement il est couvert de 7 pieds d'eau ; que dans les plus hautes eaux, le lac ne s'étendait horizontalement que d'environ 10 à 12 pieds au-delà de ce réservoir du côté de la grève, mais qu'actuellement et à la même époque, il s'étend de 47 pieds.

Les n^os 1, 2, 3 et 5, déclarent que sur le rocher où existe une girouette, vis-à-vis du Château d'Ouchy, ils ont joué aux marbrons, pendant les basses eaux, et que depuis environ 40 ou 45 ans, ils ne l'ont plus vu découvert.

Tous déclarent qu'il existait dans la possession Bonjour, jadis à M. Joseph, riveraine du lac, à orient d'Ouchy, une carrière de molasse en pleine activité, profonde de 70 à 80 pieds ; que cette carrière a été abandonnée il y a environ 30 ans, et que les propriétaires, en raison de l'exhaussement des eaux, ont dû construire un mur pour préserver le terrain vis-à-vis de cette carrière.

Les n^os 2, 3 et 5, déclarent que jadis, le long du mur du parc du Château d'Ouchy, en face de la pierre de la Girouette, on étendait en tout temps les filets, et que, *dans les plus hautes eaux*, il restait environ 3 toises de largeur entre ce mur du parc et le bord du lac, que ce terrain était même gazonné, mais que depuis environ 20 ans, on ne peut plus étendre les filets et trajeter le long de cette muraille dans les hautes eaux.

Les n^os 1, 2, 3, 4 et 5, déclarent qu'à l'occident d'Ouchy et se dirigeant jusque vis-à-vis la possession de M. Francillon-Mercier, sous Cour, on trajetait facilement le long de la rive, dans les basses eaux, mais que depuis nombre d'années, le lac atteint, même *dans les basses eaux*, le mur longeant la possession de Cerjat, jadis Francillon-Marignac, et antérieurement Bouet ; que plus loin, à occident, sous la possession Porta, le lac a détruit des jetées en pierres et deux alignements d'arbres au-dessus des dites jetées ; au moins 8 à 10 toises de largeur de terrain ont disparu le long de cette dernière possession. Les plus âgés estiment que cette quantité peut être portée à 15 toises.

Ils déclarent encore, que la pierre dite de Cour, était, il y a environ 30 à 40 ans, aperçue dans les hautes eaux, mais que depuis ce laps de temps on ne la voit plus dans les hautes eaux. Ils indiquent qu'à environ 500 pieds des bords du lac, à partir de vis-à-vis la possession de Cerjat en se dirigeant à occident jusqu'au ruisseau du Flon, on aperçoit une ligne de pilotis, mais ignorent, depuis quand et dans quel but ils ont été plantés.

Les n^os 1, 2, 3, 4 et 5, se souviennent que les chars trajetaient dès Ouchy le long du bord du lac, jusqu'au Denantou, soit ruisseau de la Vuachère, et qu'il y avait environ 15 toises de largeur bordant les possessions riveraines, jusqu'à l'eau du lac ; qu'il a été construit le long de la possession Haldimand, un mur dans l'emplacement où existait une forte haie d'épines, laquelle avait été détruite par suite de l'exhaussement des eaux, et que maintenant il serait impossible de trajeter avec char le long du dit mur, même dans les basses eaux.

Ils ajoutent qu'à l'extrémité orientale du Denantou, près le ruisseau de la Vuachère, il existait un commun gazonné de plus d'une pose d'étendue, qui est maintenant complètement envahi par les eaux.

Les n^os 1, 2, 3 et 5, se rappellent qu'il y a environ 40 ans, deux gros tas de pierres de molasse furent déposés en été vis-à-vis des plaines de Vidy, et abandonnés ensuite sur la grève, puis recouverts successivement par les eaux. En mesurant la distance qui existe dès la grève aux dites pierres, on peut se rendre compte de l'étendue du terrain enseveli par les eaux dans les plaines de Vidy.

Ils ajoutent que dans le mois d'août de 1779, le baigneur s'asseyait à sec sur ces pierres qui ont aujourd'hui au-dessus d'elles 6 pieds d'eau, à 55 pieds du rivage.

Ils font remarquer en outre que, dans les hautes eaux, le lac s'avance de plus de 100 toises dans le lit de la Chamberonne, tandis qu'aux mêmes époques, il y a 45 ans environ, il ne s'avancait pas de 10 toises.

Le juge de paix observe en son particulier, que la hauteur du lac, au léminimètre (*sic*) d'Ouchy, était, ce jour, 4 septembre 1822, de 95 pouces de Berne.

Ainsi fait et signé, à Ouchy, le sus dit jour 4 septembre 1822.

Signés : Casenove, juge de paix ; — Secretan, syndic ; — de Loys-de Chandieu ; — Nicodème Lom ; — Jean Mogeon ; — Jean-Maurice Perrin ; — François Perey ; — Pierre-Henri Mogeon ; — Pierre-Louis Mogeon ; — David-Gamaliel Rey.

Tel est le contenu textuel de cette pièce, à l'exception de quelques détails d'un intérêt secondaire.

La commission cantonale dont il est question ci-dessus, fit procéder de la même manière à cette expertise dans toutes les communes du littoral vaudois, où furent entendus, en présence du juge de paix et du syndic, les personnes les plus âgées de l'endroit.

La tsapliâie dè Giornico.

Du que lo Téméraire sè fut fé rebedoulâ avoué sè Borgognons pè Grandson et pè Morat, lè Suisses firont lè vergalants què dâi tonaires. L'est veré que l'étai dâi rudo lulus. Accoutemâ à grimpâ clliâo dérupito dâi petits cantons, iô l'allâvont férè dâo bou, portâvont assebin la lotta què lè vegrnolans dè La-vaux, et n'y ein avâi min à leu, po maniyi on pau-fai ào bin on chaton. Assebin nion n'ousâvè lão cre-senâ, et se on râi ào mémameint on empereu avâi lo malheu dè lè quegn dè travai ào dè lão derè on mot que passâi l'autro, hardi ! lè vouaïquie eimbriyi po onna vouistâie et ma fâi gâ dè devant. Sè moquâ-vont dè l'artilléri tot coumeint on renâ de 'na trapa à derbons et quand bin n'aviont pas la pe petita pice dè canon, lão z'hallebardes et lão massuès net-tiyivont tot. Faut bin derè que lè z'armès à fû dè cé temps ne vaillessont pas clliâo d'ora. Lè canons que lè Borgognons aviont amenâ pè Grandson ne sè tserdzivont pas onco pè la tiulasse et n'êtiont pas râyi. Cein dzefliâvè petout que cein ne débor-denâvè et lão pudra avâi pou dè vertu; kâ bom-bardiront lo tsaté dè Grandson dix dzo dè fila, et l'est tot ào plie s'on ramassâ trai lottâ dè tiolès cas-sâïes et dou tombérés dè regrets, c'est-à-derè dè mor-tier que sè déliettâ dâi mourets. Cein n'étai don pas fé po époâiri dâi gaillâ coumeint clliâo vilhio Suisses.

Dou z'ans aprés la danse dâo Téméraire, dâi z'Etaliens étiont venus robâ dâo bou qu'appartegnâi à clliâo dè pè Uri. Ma fâi stâo z'ice ne volliâvont pas cein laissi passâ dinsè et 'na troupa dè valets passi-ron lo Gothâ po allâ démandâ raison à clliâo larrès d'Etaliens. Lo duc dè Milan, po reveindzi sè dzéins, fe mettrè 18 mille hommo su pi po allâ férè reveri clliâo dzouvenèz dzéins. Lè Suisses miront assebin onna division dè piquet et 10 mille hommo reçu-ron lè z'oodrèz dè parti po lo Tessin. On iadzo lè, sè reveriront, kâ fasâi onna frâi dè metsance, et lè z'Etaliens sè montrâvont pas. L'ein restâ finna-méint chix ceints pè Giornico, on veladzo dè per lè. Quand lè z'Etaliens lo suront, lâi vegriront 15 millè

po espédiyi dein lo royaume dâi taupès clliâo Con-fédérés. Mâ lè noutro étiont dâi tot malins. L'étai 8 dzo devant tsalanda, dzalâvè à pierre feindre, et quand l'apéçuront que lè z'Etaliens remoâvont, l'al-liront veri l'edhie dâo Tessin, on gros rio qu'est per lè, que ti lè prâ d'ein dézo dâo veladzo furont inondâ, et lo dzalin tsandzâ tot cein ein gliace tandi la né. Lo matin névessâi quand l'ennemi arrrevâ. Lè z'Etaliens ne viront pas la gliace, rappoo à la nâi, et quand furont ti dessus, lè Suisses que s'êtiont atselâ dâi crampons, lè sè mettont pè lè pi, et lâo vont châotâ dessus. Lè z'autro sè peinsâvont êtrè fermo quie ; mâ à fooce troupenâ la nâi, sè met-tiront à ludzi et quand lè Suisses coumeinciront à lè poncenâ avoué lão z'hallebardes, pas moian dè sè branquâ contrè leu, lequâvont et fasont dâi ribliâies que bas, que lè Suisses s'épêcliâvont dè rirè dè lè vairè dinsè dzevata coumeint dâigremiliettès, sein sè poâi relevâ, kâ la liqua vegrnâi adé pe lissa. L'ein eut 15 ceints d'êterti, la maitâ dâi z'autro furont niyi dein lo Tessin, et lo resto sè sauvâ, kâ lè Suisses n'euront pas lo temps dè lè ti escoffiyi. Lo duc dè Milan, époâiri, fe la pé, reimborsa ai Suisses cein que l'aviont pâyi po lão crampons, lão baillâ onco onna somma, et tot fu de.

Conférences de M. A. Cérésole.

La première de ces conférences aura lieu ce soir, à 5 heures, dans la grande salle du Casino; nous nous empressons de le rappeler à toutes les personnes qui désirent passer une heure des plus agréables. On sait tout l'humour, tout l'entrain que l'aimable conférencier apporte dans ses entretiens, qualités que les sujets choisis ne peuvent manquer de mettre brillamment à profit. Il nous suffit de citer quelques morceaux du programme, tels que : *Le parler vaudois; notre prononciation; les libertés de Jean-Louis; le poulailler; l'entrée de l'armée de Bourbaki; la générale, etc., etc.* — La seconde conférence aura lieu le samedi 17 courant. — Les billets sont en vente chez M. Tarin et à l'entrée de la salle.

THÉÂTRE. — Lundi, *Madame Favart*, de la Comédie-Française, donnera une seule représentation de **l'Aventurière**, d'Em. Augier. Le nom seul de l'éminente artiste nous dispense d'en dire plus long sur les attractions de cette soirée, à laquelle notre public ne manquera pas d'assister.

L. MONNET.

Papeterie L. MONNET Rue Pépinet 3, Lausanne.

Grand choix de papiers à lettres pour bureaux. — Impression de têtes de lettres, factures, enveloppes, cartes de visite, etc. — Registres de toutes régularités et de tous formats. Presses à copier.

Agendas de bureaux pour 1884.

IMPRIMERIE HOWARD GUILLOUD & Cie.